République Islamique de Mauritanie Commune de Nouadhibou

Honneur-Fraternité-Justice

Décisions de dégrèvement N°79/2023

Contribuable

N°

Nom

: HOTEL PRESTIGE

Adresse

: QUARTIER 05

Impôt Contesté

Nature

: Impôt foncier 2023

Exercice d'émission 2023

Montant de l'émission : 28 800 du rôle N° 10 article : 2264

Réclamation

Date

: 2023

Recours Contentieux:

Recours Gracieux

Montant contesté: 14 400 MRU

Motif: Situation financière difficile

Décision

Rejeté

Montant dégrevé : 14 400 MRU

Accordé

X

Motif: Situation financière difficile

A Nouadhibou, Text

El Ghas

service fiscalité et recouvrement etionsadministrative et financière undirabeud bb anu singlineM ab aupimels! 5

NOITISOGMI'G SIVA

Emission: Ne10/CE/2023

HOTEL PRESTIGE

QUARTIER 05

CONTRIBITION FONCIERE 7564 2023 78800 Toqual Article 90ionex3 Droits exigibles

de l'article L.136 du Livre des procédures fiscales du CGL, cet impôt A défaut de paiement dans les délais prévus par les dispositions direction régionale du trésor sise à Nouadhibou. je vous serais obligé d'en effectuer sans délai le règlement à la

se sommes indiquées ci-dessus sont exigibles immédiatement.

modération doivent être adressées au Moire dans les délais Les demandes en décharge, en réduction, en remis ou

prévus par la loi.

subira une majoration de 10%.

A Nouadhibou, le 16 Août 2023

Le Directeur Administratif et Financier

Mohamed Semette

Zimpôt: CONTRIBUTION FONCIERE

Partie détachable desurée à l'angentation sine

HOTEL PRESTIGE

: aldeudiranco ub moM

Emission: Ne TO/CE/2023

9b Insmered

Signature et cachet du caissier

AVIS No : 2264

neiteroleM

